Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 2 (1889)

Artikel: Les villages disparus d'Ajoie
Autor: Boéchat, P.-A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-557294

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les villages disparus d'Ajoie

PAR

le Dr P.-A. BOÉCHAT

L'Ajoie occupe, en Europe, une position assez centrale, à la limite de grands Etats, au point d'intersection des langues française et allemande. Aussi, n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que, dans le cours des siècles, notre pays ait été l'un des passages suivis par les invasions, qui se succédaient de l'Orient vers l'Occident, et qu'il ait partagé, avec l'Alsace et le Comté de Montbéliard, le triste privilège de devenir le théâtre de luttes et de guerres sanglantes.

Au moyen-âge, ses villages ont été tour-à-tour rançonnés, dévastés, incendiés ou détruits.

Il n'en faudrait pas plus, pour expliquer la disparition, du sol de l'Ajoie, de quelques-uns d'entr'eux, qui ont joué un rôle bien modeste, il est vrai, dans son histoire.

Les recherches, faites à ce sujet, nous ont amené à retrouver les traces de *sept* localités, qui n'étaient pas seulement des fermes isolées, ou de petits hameaux sans importance.

Plusieurs ont produit des hommes d'une certaine valeur, dont nous rappellerons la mémoire.

Aucun de ces villages n'a été détruit, à notre connaissance, par une catastrophe dont le souvenir soit resté mémorable.

A ces époques reculées, la plupart des maisons étaient construites en bois et couvertes de chaume ; les ouver-

tures étaient petites et peu nombreuses, le verre étant un objet de luxe, seulement à la portée des châteaux et des maisons féodales.

Les murs, quand il en existait, ne s'élevaient qu'à la hauteur du rez-de-chaussée : les intervalles entre les pièces de la charpente extérieure, étaient remplis de terre glaise, mélangée à de la paille hachée, ainsi qu'on le voit encore fréquemment dans le Sundgau. Le toit, à forte pente, descendait très bas et donnait ainsi de la chaleur, en hiver, de la fraîcheur, en été.

C'est pour ces motifs qu'il est si rare de trouver des débris d'habitations, même là où l'on est certain que des maisons ont existé. A peine, si l'on rencontre parfois quelques substructions, comme des restes de murs, des voûtes de cave, etc.

Il résultait de ce mode de construction, plus de facilité, pour les personnes, d'abandonner leurs habitations ruinées, pour transporter leurs pénates, dans un lieu mieux abrité, ou hors de la portée des attaques extérieures.

Dans le Comté de Montbéliard, M. Duvernoy avait déjà recueilli en 1847, les traces de dix-huit de ces villages disparus, « ignorés, jusqu'aux noms mêmes, de la plupart des » personnes qui en foulent aujourd'hui le sol (1). »

En 1884, M. Straub, président de la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace, dans une séance du Comité, « a entretenu ses collègues des anciens centres d'habitation, dont les noms ont été rayés de la Carte d'Alsace, depuis un temps plus ou moins reculé. » Il a constaté la disparition de *260* localités, représentant plus du sixième des centres d'habitation de l'ancienne province d'Alsace. Il en a consigné le catalogue (2) dans les mémoires de la Société alsacienne, en

(1) C. D. de Montbéliard. Les villages ruinés du Comté de Montbéliard, avec quelques autres d'origine moderne. Arbois, Aug. Javel, 1847, p. 3.

(2) A. Straub. Les villages disparus en Alsace. Strasbourg, Schultz et Cie, 1887.

relatant, dans un tableau, pour chaque village, les noms connus et les dates importantes, la situation, l'époque et la cause de la disparition, les restes ou monuments qui indiquent l'emplacement.

Parmi les causes de destruction ou d'abandon d'un grand nombre de ces villages, M. Straub fait figurer, en premier lieu, les guerres et les bouleversements politiques. « Quelque grande catastrophe (1), dit-il, suffit pour » amener la réunion d'un village ruiné, avec une localité » voisine, dont la population se trouvait renforcée et la » banlieue agrandie. »

Cet auteur observe, avec raison, combien l'imagination populaire a « renchéri » sur les faits qui se sont passés au 17e siècle, pendant la guerre de Trente ans. Le nom des Suédois évoque encore dans l'esprit du peuple, « une épo- » que de cruautés sanglantes, de destructions violentes à » marquer en caractère de feu et de sang. » Il indique que la plupart des villages incendiés ou abandonnés, pendant la guerre de Trente ans, se sont relevés de leurs ruines.

M. Straub attribue aussi à la peste et aux autres maladies contagieuses, une grande influence sur la disparition de villages, comme ceux d'Altenbach, Mauchenheim, Sermersheim, qui furent dépeuplés. C'est surtout pendant le 14e siècle qu'il y eut la plus grande mortalité. La peste reparut ensuite, principalement vers le milieu et à la fin du 15e siècle. On peut dire que, pendant une grande partie du moyen-âge, elle fut une cause de terreur pour les populations.

Parmi les causes applicables à nos villages disparus, M. Straub mentionne encore (2) « le système de centralisation, » que les grands monastères ont quelquefois employé, au » profit de l'agriculture, en diminuant le morcellement » des terres, par l'acquisition des propriétés foncières de » petits villages voisins ».

(1) Ibid. p. 2.

(2) Straub. Ibid. p. 7.

Les abbayes de Moutier-Grandval, de Lucelle et de Bellelay, avaient de grandes propriétés en Ajoie, et nous verrons que cette centralisation a été la cause de la disparition de Truncheré, comme village.

Les sept localités disparues du pays d'Ajoie étaient situées, quatre sur le territoire de Bonfol, le village burgonde du *Cras-Chalet*, *Truncheré*, *Bonfol-le-haut* et *Vareroille*, une entre Bure et Buix, *Buratte*, et deux entre Cornol et Courgenay, *Courtemblin* et *Courtari*.

Dans les lignes suivantes, nous essayerons de donner un aperçu de nos connaissances à leur sujet, sans avoir la prétention d'épuiser la matière : ce sont plutôt des indications historiques, qui aideront à refaire un jour leur histoire.

1. Le village du Cras-Chalet

Dans un travail antérieur (1), nous avons décrit les restes archéologiques du cimetière du Cras-Chalet; nous avons montré qu'il avait existé une population sédentaire, avec vieillards, femmes et enfants, ayant son établissement au voisinage du village actuel de Bonfol, probablement près de la fontaine dite de St-Fromond, à une époque bien antérieure à celle, où ce saint personnage, célèbre dans les annales de l'Ajoie, vint, suivant la tradition, en compagnie des apôtres du Jura, évangéliser le pays.

Il est évident, pour nous, que déjà vers la fin du 5e et au commencement du 6e siècle de notre ère, il existait, à cette place, une population chrétienne.

C'était l'opinion émise par Quiquerez, que les Burgondes avaient fondé de nombreux établissements dans notre pays. « Nos longues recherches (2) dans le Jura bernois,

(1) Dr P. A. Boéchat. Le cimetière burgonde du Cras-Chalet près Bonfol. Actes de la Société jurassienne d'Emulation. Porrentruy, 1889. 2e série T. I, p. 110.

(2) Quiquerez. Cimetière burgonde à Bassecourt. Indicateur. Zurich, 1879. p. 946.

» dit cet auteur, nous ont fait découvrir de nombreuses » traces de l'occupation de cette contrée par les Burgondes, » non pas comme un peuple conquérant et de passage » dans le pays, mais comme s'y étant établi avec les indi- » gènes. Dans les fouilles des ruines romaines que nous » avons opérées, il y a bien des années, nous n'avons » d'abord pas su distinguer complètement les antiquités » burgondes de celles romaines; mais le jour s'est fait » dans nos appréciations et nous avons pu constater que » les Burgondes avaient réoccupé plus ou moins les édifi- » ces romains et bien certainement les localités habitées » par les Gallo-Romains, et souvent qui l'avaient été par » des peuples antérieurs. »

La plaque de ceinturon, avec la figure de Daniel dans la fosse aux lions, que nous avons découverte, au milieu d'autres objets, nous a présenté le premier signe chrétien de cette époque, trouvé dans le Jura.

La contrée, du reste, n'était pas déserte, comme on pourrait le supposer. Non loin de là, entre Beurnevésin et Réchésy, dans cette même vallée de la Vendeline, M. Quiquerez a signalé des tombes appartenant au même âge (1). « Comme, ensuite, dit cet auteur, parmi les squelettes on » a cru reconnaître ceux d'une femme et d'un adolescent, » et qu'il n'y avait aucune arme, on peut supposer que » c'était un cimetière pour les habitations voisines. »

Tout le pays qui, des deux côtés, confine actuellement aux frontières de Suisse, de France et d'Alsace, et bordait, dans ce temps-là, la grande voie qui depuis le Rhin, à Bâle, conduisait vers Besançon, est parsemé de tombes et de restes archéologiques de l'époque barbare. C'est ainsi que de nombreux objets burgondes ont été rencontrés dans des fouilles faites sur la colline du Glasberg, près de Dirlinsdorf en Alsace, ainsi que sur le penchant d'un côteau, au

(1) Quiquerez. Monuments celtiques el sépultures antiques de Beurnevésin. Bulletin de l'Institut national genevois. 25 septembre 1865.

milieu du village français de Courcelles, près de Lugnez.

Il ressort, de tout cela, que les centres de population, quoique restreints, étaient déjà nombreux, dans cette contrée, aux 5e et 6e siècles. Les habitants ont disparu, ou se sont fondus avec ceux des villages actuels, dont la trace se retrouve dans les documents les plus lointains de l'histoire locale.

Le village perdu, dont les habitants enterraient leurs morts au Cras-Chalet n'a pas été sans importance, ce qui est attesté par le grand nombre de tombes que nous avons découvertes. Il y avait donc bien lieu d'en conserver le souvenir.

2. Truncheré

Au delà de l'extrémité nord du village de Bonfol, entre la route qui conduit vers Courtavon (Alsace) et la colline qui prend la dénomination de *Chétion*, s'étend un finage qui porte, au cadastre, le nom de *Troncheré* : un petit étang, à son extrémité, s'appelle l'*étang de Troncheré* et enfin la forêt voisine a conservé l'appellation *entre Troncheré et Ronds Prairats*.

C'est en ce lieu qu'a existé le village de Truncheré, dont il est fait mention dès le 12e siècle ; l'étendue du finage est assez considérable. Celui-ci est séparé des étangs par la colline de Chétion qui, au dire de M. Quiquerez, doit rappeler le souvenir d'un castellum romain (1). L'étendue des étangs devait être plus considérable à cette époque que maintenant : car, le chemin qui, du haut du village, conduit à la colline, en longeant le territoire de Troncheré, passe sur une ancienne chaussée d'une grande élévation : celle-ci devait former la limite inférieure d'une nappe d'eau bien plus vaste que l'étang actuel de Troncheré, qui sert simplement de réservoir, pour la production des alevins, destinés au grand étang de Bonfol.

La tradition est muette au sujet de Truncheré et les

(1) Quiquerez. Topographie d'une partie du Jura. 1864, p. 277.

quelques vagues réminiscences qui existent encore, paraissent plutôt provenir des informations historiques, qui ont retrouvé les traces de ce village.

La première mention, certaine pour nous, du village de Truncheré est de 1188. Il s'agit d'un acte (1) par lequel Louis Ier, comte de Ferrette, notifie le don qu'il a fait, à l'abbaye de Lucelle, d'une terre auprès de « Bunfol et Schertenele ». Il constate aussi que l'un de ses ministériels, Werner de Steinbrunn, a déjà vendu à la dite abbaye, les droits qu'il possédait *in eodem loco Schertenele.*

En note, au bas de cet acte, Trouillat écrit au sujet de ce nom de Schertenele : « Localité inconnue. C'est peut-» être celle que l'on trouve dans d'autres actes sous le nom » de Sertrencherel, Essertruncherel, Strunchere, Estrun-» chere, et dans ce cas, ce serait le village d'Exincourt, » près de Montbéliard, dans lequel l'abbaye de Lucelle a » possédé des revenus pendant plusieurs siècles. »

A l'époque où le savant historien écrivait cette note dans son premier volume, il ne connaissait pas encore l'existence d'un Truncheré près de Bonfol.

C'est seulement dans son 3e volume qu'il dit en note « cette localité paraît avoir existé aux environs de Bonfol. Il n'en existe plus aucune trace » ; ce qui n'est pas exact, puisque nous venons de rappeler les dénominations de cette partie du finage de Bonfol.

Nous avons un acte (2) par lequel le comte Louis de Ferrette donne à l'abbaye de Lucelle, en réparation de dommages causés par lui *terram meam que Munfol dicitur.* Il s'agit évidemment ici de Bonfol. C'est l'avis de Trouillat. Cette donation a été faite après 1187, puisqu'elle ne figure pas encore sur la liste des biens de ce monastère, dans l'acte promulgué le 11 octobre 1187, par lequel le pape Grégoire VIII confirme les possessions et privilèges de Lucelle (3).

(1) Trouillat. Mon. T. I p. 414.

(2) Trouillat. Mon. I. 412.

(3) Trouillat. Mon. I, p. 408.

Dès l'année suivante (1188) il en est fait mention, ainsi qu'il est dit plus haut, dans la désignation des terres données à l'abbaye de Lucelle par Louis de Ferrette : les deux noms de Bonfol et de Schertenele sont associés et suivis de la mention *cum omnibus attinenciis suis*. Ils étaient donc voisins, ils se touchaient ; sans cela. l'acte n'aurait pas réuni leurs dépendances et les auraient distinguées. Schertenele ne peut donc être Exincourt, situé bien loin de là, près de Montbéliard.

Huit ans plus tard (8 juin 1194), le pape Célestin III, confirmant les possessions de Lucelle (1), mentionne Sertrencherel, mais n'indique pas Bonfol ; il est probable que les deux domaines avaient été réunis, à cette époque.

Le 20 décembre 1223, dans la confirmation des privilèges et possessions de l'abbaye de Lucelle par Henri VII, roi des Romains, Sertrencherel devient « Esertruncherel ». (2) L'année suivante 9 mai 1224, nouvelle confirmation par le pape Honorius III où figure « grangian de Strunchere ». (3) Par contre, le 3 novembre 1255, soit 32 ans plus tard, nous voyons mentionné, comme témoin dans un acte, « *incurato ecclesie assuncorth* » pour Exincourt. Il était cependant impossible, même à l'époque dont il est question, soit au 13e siècle, que le nom de « Strunchere » fut devenu « Assuncorth » dans cet espace de temps relativement peu considérable.

Pour nous il est évident que Trouillat a commis une erreur, et qu'au lieu d'Exincourt, il s'agit de Truncheré.

Plus tard, il n'est plus question de Truncheré comme village. Peut-être disparut-il pendant la guerre qui éclata entre Henry, évêque de Bâle, et le comte de Montbéliard. C'est à ce moment, au mois de mars 1283, que Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, et protecteur de l'évêque, vint mettre le siège devant Porrentruy. L'Ajoie souffrit

(1) Trouillat Mon. I. p. 425.

(2) Ibid. p. 493.

(3) Ibid. p. 445.

cruellement de cette guerre. Un grand nombre de villages furent incendiés et Truncheré a dû partager la triste destinée de cette époque tourmentée.

Au 14e siècle, Lucelle n'a plus qu'un domaine en ce lieu. En effet, le 13 janvier 1320, ce monastère donne en location à Jean de Cœuve et à Jean fils du sacristain, toutes ses forêts situées à Truncheré..... « *Locavimus omnia nemora nostra ad curiam nostram dictam Trunschere spectantia, sita in banno* ville de Bunfol » (1).

C'est ici seulement que Trouillat paraît admettre dans une note l'existence de Truncheré.

Le 23 mai de l'année 1321, les deux locataires reconnaissent avoir reçu en emphytéose, les forêts de Lucelle, situées au lieu de Truncheré, sur le ban de Bonfol. Il est à remarquer que ces deux actes signalent déjà des bois de Truncheré, qui existent encore de nos jours.

La dernière pièce qui concerne Truncheré, est du 15 mars 1357. Par cet acte, Jean de Cœuve, moine de Lucelle, collecteur des restes du monastère, donne en fief héritable à Horriat, fils Henrion et à Jehan fils Cuenin, « tous les droits que l'abbaye possède au lieu dit à Truncheré, au finage de Bonfol ».

Le nom de Truncheré disparaît à cette époque de nos actes, mais pendant longtemps encore, il est fait mention des droits que l'abbaye de Lucelle possédait sur le ban de Bonfol.

3. Bonfol-le-haut

Une tradition, encore fort vivace, veut qu'il ait existé une autre localité, du nom de Bonfol, que le village actuel. « Le vieux Bonfol », comme on l'appelle encore, aurait été situé au bord de l'ancien chemin qui conduit de Bonfol à Vendlincourt, par les côteaux qui bordent, au sud-ouest, la vallée de la Vendline.

A la limite du ban de Bonfol et du territoire de Ven-

(1) Trouillat Mon. T. III., p. 281.

dlincourt, à gauche de la route, existent deux fortes dépressions, deux *combes*, comme on dit dans le pays, séparées par une colline calcaire peu élevée : celle qui est du côté de Vendlincourt s'appelle la « Combe aux chiens », l'autre, vers Bonfol « les Closets ».

Dans les parties basses, le sol est marécageux : il en sort plusieurs sources, dont la plus abondante est celle de la Combe aux chiens, qui donne naissance au ruisseau du *Maira*. Celui-ci coule vers le nord, au milieu d'une vallée peu profonde et après quelques centaines de mètres de parcours, se jette dans la Vendline, avant l'entrée de celle-ci dans le grand étang de Bonfol.

Outre les sources, on remarque, à cet endroit, plusieurs fosses ou dépressions arrondies, en grande partie obstruées, mais dont quelques-unes conservent encore de l'eau, après les grandes pluies. Ces excavations ont l'apparence de puits qui auraient été comblés.

L'une d'entr'elles se trouve au bord de la colline déjà mentionnée. Pour y arriver, il faut suivre une tranchée profonde, longue de quelques mètres, creusée évidemment par la main de l'homme, à travers le rocher. Bien qu'en ce moment, elle soit presque entièrement comblée, elle donne encore de l'eau à la suite des orages.

Il existe apparemment, en ce lieu, une nappe d'eau profonde, dont le trop plein s'écoule par ces différentes ouvertures. L'endroit était donc éminemment favorable à l'établissement d'un village, puisqu'il suffisait de creuser des puits, pour trouver de l'eau en abondance.

La tradition de l'existence du « vieux Bonfol » est bien enracinée parmi la population. Le finage voisin porte le nom de « vieux Bonfol ». A côté, on retrouve « dos lai Velle » (de *villa*, village). Une personne, âgée de 85 ans, se rappelle que, dans sa jeunesse, on a fait des fouilles et qu'on a obtenu des fragments de fer, en particulier, des couvercles de marmite (?), des pierres de foyer, etc. On raconte aussi qu'autrefois, en cultivant les champs voisins,

on ramenait des débris d'instruments, faux, faucilles, restes d'ustensiles, de briques, etc.

Les voitures, qui passent à un certain endroit d'un pré du voisinage, produisent un bruit sourd, dit-on, comme si elles roulaient sur un pont. On suppose qu'il doit encore exister là des constructions en sous-sol, telles qu'une cave, etc.

Cette tradition est corroborée dans une lettre, écrite par Nicolas Guenat, qui fut, de 1772 à 1778, curé de Bonfol. Cette lettre (1) est datée de Boncourt, 21 juillet 1803. Il n'est pas indiqué à qui elle est adressée. Elle concerne les motifs qui engagèrent le curé Guenat à continuer la dévotion en usage, envers St-Fromond. Vers la fin de la lettre, le curé de Boncourt s'exprime ainsi :

« Vous scavez qu'il y a eu autrefois un village aux envi-
» rons de la fontaine, qui est au haut des prés du Mara,
» que, pour peu qu'on remue la terre dans ses alentours,
» on découvre des fondements de maisons, que cet endroit,
» qui est entre Bonfol et Vendlincourt, s'appelle encore le
» vieux Bonfol ; or sçavons-nous la raison qui engagea
» vos pères à transporter leurs demeures dans l'endroit que
» vous occupez à présent? qui sait s'ils ne firent pas
» comme tant d'autres, qui abandonnaient tout pour aller
» se fixer aux environs de l'habitation d'un Saint, afin de
» pouvoir profiter de ses exemples et de ses instructions. »

Il est donc à peu près hors de doute qu'il a existé un village, portant le nom de Bonfol, au lieu que nous avons indiqué. Les documents historiques qui le concernent sont peu nombreux.

Chose remarquable, les trois pièces qui établissent l'existence d'un territoire de Bonfol-le-haut, appartiennent toutes à la fin du 13e siècle et à l'année 1291. Elles ont trait à des transactions, entre le chapitre de Moutier-

(1) La lettre, écrite sur papier fort, a douze pages. L'écriture est lisible et le style correct. Elle est conservée aux archives de la paroisse de Bonfol.

Grandval et diverses personnes, au sujet des dîmes de Bonfol.

Dans la première en date, 14 mai 1291 (1), « Luthold de Rotenlein, préposé et tout le chapitre du monastère de Grandval, du diocèse de Bâle, d'une part » transigent avec « Wernher, prévot de Burnendrut (Porrentruy), du diocèse de Besançon, d'autre part. »

Ce dernier retenait la moitié des dîmes sur le ban de Bonfol-le-haut, *in banno ville superioris Bonfo,* que réclamait le monastère.

Dans le courant de cette même année, 14 juin 1291, une nouvelle transaction (2) intervint entre ledit monastère, représenté par un de ses chanoines, Thierry (Dietricus) et Chünezet, fils de dame Mezza, de Bonfol, au sujet de la sixième partie de la dîme et de la huitième partie de la menue dîme, *in villa seu in banno ville superioris Bonfo,* que retenait ce dernier contre tous droits, au dire du chapitre.

Enfin le troisième document est aussi une transaction (3) entre le chanoine Thierry, pour le compte du chapitre de Moutier-Grandval et Galiers de Beurnevésin, qui retenait la 6e partie de la dîme, *in villa seu banno ville superioris Bonfo,* et réclamait en outre la huitième partie de la menue dîme.

Galiers, comme Chünezet, avait été excommunié par contumace : les parties avaient comparu par devant le Scolastique de l'église de St-Pierre de Bâle, juge délégué. Comme dans les cas précédents, il s'en était suivi une transaction à l'amiable.

Dans la même année où il est question dans nos actes, de Bonfol-le-haut, nous trouvons un document remarquable, qui, bien que mentionnant seulement le nom de « Bonfol » doit se rapporter à notre village disparu. Le

(1) Trouillat. Mon., T. II, p. 503.

(2) Trouillat. Mon. T. II, p. 507.

(3) Trouillat. Mon., T. II, p. 511.

30 mai 1291, Jean dit « Macerel » chatelain de Porrentruy, atteste que Jean de Bonfol, fils de feu Gérard, renonce aux prétentions qu'il avait émises sur certaines propriétés de l'abbaye de Lucelle. L'une s'appelait « Bona Oriol » l'autre « terre de Constantin » (1).

Il s'agit donc d'un autre domaine que celui que l'abbaye de Lucelle possédait en Truncheré, près du village actuel de Bonfol. Parmi les témoins de cet acte figure Pierre, maire de Bonfol, dit Krachepel, *Petrus villicus de Bonfo, dictus Krachpel.*

Le chatelain de Porrentruy, Jean dit Macerel suspend son sceau à la pièce, en même temps que celui du curé de Bonfol, *una cum Sigillo incurati de Bonfo duxi presentibus appendendum* (2).

Il y avait donc à cette époque un curé à Bonfol.

Il est évidemment question du « vieux Bonfol » dans l'acte, passé le 7 septembre 1386, par lequel Alerdin de Vendlincourt, écuyer « demeurant à Bonfol » reprend en fief d'Etienne, comte de Montbéliard, sire de Porrentruy, une rente de 12 livres, assignée sur les tailles de février, dans les villages de « Bonfol, Vendlincourt et Vereroille ».

Cet acte fut passé « au grand poille du chestel de Montbéliard. » Etienne, devenu le créancier de l'évêque de Bâle, voulait évidemment retirer tout le bénéfice possible du prêt fait à Imier de Ramstein.

Ici il s'agit bien des tailles du « vieux Bonfol » dont le finage était contigu à ceux de Vendlincourt et de Vareroille. L'écuyer Alerdin de Vendlincourt devait habiter Bonfol-le-haut, tandis que Hannemann de Vendlincourt, cité dans les mêmes actes, avait plutôt son domicile au village de ce nom (3).

Or nous savons que le village actuel de Bonfol fut avec

(1) Trouillat. Mon. T. II p. 504.

(2) Trouillat. Mon. T. IV p. 481.

(3) Voir Trouillat. Mon. T. IV p. 481 et 494.

Beurnevésin et Vendlincourt jusqu'en 1619 (1) une dépendance de l'église de Damphreux, époque à laquelle il en fut distrait, pour former une paroisse séparée.

Il est donc probable, qu'avant la destruction des trois villages de Bonfol-le-haut, de Truncheré et de Vareroille, il existait une église paroissiale, dont le siége était au vieux Bonfol. Peut-être que Vendlincourt dépendait aussi, à cette époque, de cette paroisse, et que c'est seulement après la disparition de ces villages, causée par une catastrophe dont nous ignorons la date, qu'il fut réuni à la paroisse de Damphreux, à la mère des églises d'Ajoie.

Il est bien d'autres faits de notre histoire locale qui semblent devoir se rapporter au « vieux Bonfol ». Ainsi, nous voyons figurer au 14e siècle, le plus souvent comme témoin, *Jehan,* vicaire de Bonfol. Ce personnage nous paraît avoir été attaché à cette église dont aucun souvenir, ni aucune tradition ne sont parvenues jusqu'à nous.

Mentionnons encore qu'il s'agit probablement du vieux Bonfol, dans la nomenclature des localités qut furent remises en gage au comte Etienne de Montbéliard et à son fils Henri, comte d'Orbe, par l'évêque de Bâle, Imier de Ramstein, comme gage d'une somme de 11,000 florins d'or, dits francs de roi (2).

4. Vareroille

Comme pour Truncheré, la tradition n'a conservé qu'une mention fort vague de Vareroille. On raconte seulement qu'en passant la charrue en un lieu du finage de Bonfol, appelé « Combe de Poraintru », on a trouvé, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, des débris de poteries, de briques, des restes de murs, etc., qu'on devait faire disparaître pour mettre certains terrains en culture.

(1) Vautrey. Le Jura bernois. 1864 T. I. p. 35.

(2) Trouillat. Monum. T. IV, p. 1966.

A cela se borne le souvenir de Vareroille. Il est vrai que, dans cette partie du territoire du village de Bonfol, il y a un certain nombre de dénominations qui paraissent s'y rapporter. Ainsi nous avons dans le voisinage « en Varaille », « les grands champs de Varaille », « fosses de Varaille ». Varaille n'aurait-il pas été le nom patois de Vareroille ?

Topographiquement, il est assez difficile de déterminer d'une manière exacte, la place du village disparu. En réunissant les indices que nous possédons, nous pouvons lui assigner un emplacement assez étendu, aux confins des territoires de Bonfol, Vendlincourt et Cœuve, sur cette partie du finage du premier de ces villages, qu'on désigne vulgairement sous le nom de « fin de Varaille ».

Les documents historiques que nous possédons sur Vareroille, sont bien peu nombreux. Ils appartiennent, pour la plupart, au 14e siècle.

Le 12 août 1343 (1), Jehan, maire de Vareroille, est témoin, dans une affaire, entre le chapitre de St-Ursanne et la commune de Chevenez. Le premier réclamait la dixième gerbe pour sa dîme. Le jugement, rendu par Bourcard Senn de Münsingen, bailli de Porrentruy et frère de l'évêque de Bâle, lui donne gain de cause.

En 1347 (2) un marché est conclu entre Perrin de Courtemaiche, écuyer, sa femme Aignellat et l'écuyer Jehan dit Mangaille, de Vendlincourt, au sujet d'une dîme, perçue sur les territoires de Bonfol et de Vareroille.

Vingt quatre ans plus tard, 29 mai 1367, nous retrouvons un *Jehan de Vareroille*, bourgeois et receveur de la ville de Porrentruy, dans un acte (3) par lequel Jean de Vienne, évêque de Bâle, reconnaît avoir reçu une somme de 100 livres stebelers et trois sols. La pièce est assez curieuse pour qu'on la reproduise :

(1) Trouillat. Monum. T. III p. 813.

(2) Trouillat. Monum. T. III p. 844.

(3) Trouillat. Mon. T. IV. p. 239. Aux archives de la ville de Porrentruy.

« Nos *Johans* par la graice de Deux auesques de Basle, » recognoscins nos auoir recuit cent libres de Stebelars et » tros sols, par les mains de *Jehannet* dou Chestel et de » Johan de Vareroille receuars de notre vile de *Parroin-* » *truy*, en nom et pour notre dite ville. Donnee desoz » notre soignature mis en marge en ceste presente sedul, » le Senbaidi après lascension notre Seigneur, lannee mil » ccc sexante et seipt. »

Le même Jehan de Vareroille est encore témoin dans un marché, par lequel, Jehannate (1) veuve de feu Fontenate de Bure, et ses enfants, vendent à Henriat de Beurnévesin, bourgeois de Porrentruy, une rente annuelle d'un bichot, moitié blé, moitié avoine, assigné sur différentes terres situées à Bure.

Enfin lorsqu'il s'agit de liquider la situation de l'évêché en 1386, *Beroroille* (Vareroille) est cité avec Benfoul (Bonfol), parmi les localités engagées, en même temps que le château et la ville de Porrentruy, à Etienne, comte de Montbéliard et à son fils Henri, seigneur d'Orbe, par l'évêque Imier de Ramstein (2).

La même année (9 septembre 1386), Alerdin de Vendlincourt, écuyer, demeurant à Bonfol reprend en fief, du comte Etienne de Montbéliard, devenu seigneur de Porrentruy, une rente de 12 livres, assignée sur les tailles de février, à « Bonfol, Vendlincourt et Vareroille », ainsi que cela a déjà été constaté pour Bonfol-le-haut.

Parmi les trente cinq bourgeois de Porrentruy, tous membres de la Confrérie des Tisserands, qui fondèrent, le 2 février 1394, dans l'Eglise St-Pierre de Porrentruy, la chapelle de N.-D. de Pitié, siège de leur association, figure *Holri* (Ulrich) de Vareroille (3).

On ne voit donc que les nobles de Vendlincourt, possédant, au XIVe siècle, des revenus à Vareroille ; mais

(1) Trouillat. Mon. T. IV. p. 716.

(2) Trouillat. Mon. T. IV. p. 466.

(3) Vautrey. Jura Bernois 1873. T. III. p. 3.

les documents, concernant cette localité disparue, sont trop peu nombreux pour qu'on puisse dire quels étaient les véritables maîtres de ce village au moyen-âge.

Nous trouvons bien, en 1537, Guille de Cœuve, dit de Vareroille et en 1547 « noble Jehan de Cueve, escuyer, seigneur de Varerolles et de la Fertey » ; mais nous savons que la maison de Cœuve a eu des propriétés à Chatillon et *Valoreille*, en Franche-Comté.

Il existait bien aussi, dans le comté de Montbéliard, entre Ste-Marie et Montenois (1), un village du nom de Veroreille, détruit en 1636, pendant la guerre de Trente ans, par les Impériaux, aux ordres du comte de Gallas. Ce village est aussi appelé Varoreille, Velloreille, Villa Aurelii.

Il est fait mention d'une famille noble de Velloreille, au XIIe siècle. Ce fief, possédé plus tard par les Sires de Grammont, fut ensuite réuni au domaine de Montbéliard par Louis-Frédéric, duc de Wurtemberg. Nulle part il n'est fait mention, à ce sujet, des Seigneurs de Cœuve.

5. Buratte

L'ortographe du nom de ce village disparu est variable : on écrit indifféremment *Buratte* et *Burates*. Cette localité apparaît pour la première fois dans les actes du commenment du 14e siècle.

On ne connaît pas son emplacement exact. Buratte devait être situé dans le voisinage du village de Bure, entre les deux chemins de Bure et de Buix. D'après Vautrey (2), » un champ qui porte encore le nom : ès cimetière de » Buratte, et dans lequel on a trouvé récemment encore, » des ossements, marque la place du village détruit. » Le plan cadastral de la commune de Bure indique, dans le voisinage, un lieu dit « en Buratte ». Il existe aussi, entre

(1) C. D. Les villages ruinés du Comté de Montbéliard. Arbois 1847. p. 33.

(2) Vautrey. Jura Bernois. Porrentruy 1863. T. I. p. 65.

les deux chemins de Buix et de Bure une source appelée « dos Buratte ». La tradition de l'existence d'un village est restée vivante, dans la mémoire des personnes âgées de Bure. Elle parle même d'une église ou d'une chapelle.

La plupart des actes, qui concernent Buratte, appartiennent au 14e siècle. Ils n'offrent rien de particulièrement intéressant, et il serait fastidieux de les reproduire tous. Nous nous contenterons d'en citer quelques-uns, en rappelant le nom des personnes qui sont mentionnées.

Nous trouvons en 1314, le nom de Perrin de Buratte (1) et en 1342, son fils Warnier.

Un nom qui revient souvent dans les actes de cette partie du pays, est celui de l'écuyer Perrin de la Montagne (2), neveu de Guillaume de Bremoncourt, qui, en 1343, achète à diverses personnes, entr'autres, à Henriat le Lombars, à Perrenat, fils de Perrin, de Buratte, des pièces de terre éparses sur le territoire de Bure. Un autre acquéreur, fréquemment mentionné, est Thiébaut de Rocourt (3), écuyer, qui acquiert des terres de Girard, fils de Marihon, du Mairat, demeurant à Buratte, ainsi que des frères Bourquard, Wernier et Richard, fils de Roy de Buratte. Mentionnons encore Jehannin fils de Richard, Richard fils d'Osanne, Jehannin dit Mariatte, Cuenin fils de Jehannin, Thierry de Buratte, Cuenin dit Brisehuef et son gendre, Perrin dit Baret, etc.

Vers la fin du 14e siècle, Buratte est toujours plus rarement mentionné dans les actes concernant les achats ou les ventes de pièces de terre, situées sur son territoire, et son nom disparaît au commencement du 15e siècle.

Il ne faut donc pas, comme on l'a répété, arriver jusqu'à la guerre de Trente ans, au 17e siècle, et à l'invasion des Suédois dans notre pays, pour avoir une explication de la perte de Buratte.

(1) Trouillat. Mon. T. III, p. 607.

(2) Trouillat. Mon. T. III, p. 817.

(3) Trouillat. Mon. T. III, p. 758.

Au milieu des guerres si fréquentes de cette époque tourmentée, alors que l'Ajoie fut, nombre de fois, le théâtre d'hostilités sanglantes, il n'est pas étonnant que l'incendie, ou tout autre désastre, fit abandonner Buratte, pour le village voisin, bien plus important, de Bure, qui était chef-lieu d'une mairie.

Cependant si, dès cette époque, Buratte disparaît comme village distinct, son souvenir n'est pas perdu, et nous voyons plusieurs de ses ressortissants, établis à Porrentruy, honorer la localité dont ils ont gardé le nom.

C'est ainsi que, dans un acte du 16 avril 1359 (1) « Cuenin » de Buratte, bourgeois de Porrentruy, du consentement » de Richard, curé de l'église paroissiale de cette ville, » fonde une chapellenie dans l'église de St-Pierre au dit » lieu, devant le chancel de cette église, sous le crucifix, à » droite, en entrant dans le chœur. Cette chapellenie est » fondée en l'honneur de St-Nicolas, pour le remède de » l'âme du fondateur et de son épouse Viette. Elle est dotée » d'une rente annuelle de trois bichots et demi, moitié blé, » moitié avoine, mesure de Porrentruy, assignée à perpé- » tuité sur différentes terres au finage de cette ville. Le » fondateur se réserve et à ses héritiers la collature de » cette chapellenie : il la confie à Horry, fils de Henri de » Beurnevésin, bourgeois de Porrentruy. Il s'engage à » construire l'autel, à l'orner et à faire, à ses frais, toutes » les constructions nécessaires à cette chapellenie, le tout » avec l'autorisation de l'archevêque diocésain. »

L'année suivante, le 22 avril 1360 (2), le même Cuenin déclare, par un acte public, ne pas vouloir modifier ses dispositions antérieures, relatives à la fondation de la chapelle de St-Nicolas, chapelle érigée avec le consentement de son frère Richard.

Il est probable que Cuenin de Buratte n'avait pas d'enfants : ceux de son frère étaient donc ses héritiers, et

(1) Résumé par Trouillat. Mon. T. IV, p. 677.

(2) Trouillat. Mon. T. IV, page 681.

il voulut que ce fut avec le consentement de Richard, qu'il avait fait cette libéralité en faveur de l'église de St-Pierre.

Nous retrouvons, en effet, 32 ans plus tard, Jehan dit Juget, de Bure, et son frère Cuenin, tous deux fils de Richard de Buratte, devenus héritiers de leur oncle, qui, le 22 décembre 1392 (1), cèdent à Ruedin le Couturier, de Cornol, pour services à eux rendus, la collature de tous les droits qu'ils possèdent sur la chapelle de St-Nicolas de Buratte, à Porrentruy. Ils vendent de même à Ruedin de Cornol, une maison sise à Porrentruy, provenant aussi de Cuenin de Buratte, et un jardin situé en cette ville, lieu dit « sous les Tillots », etc.

Ce sont les héritiers de Ruedin de Cornol, lequel était devenu un notable bourgeois de Porrentruy, qui continuèrent à doter la chapelle de *St-Nicolas de Buratte* dit *le Vieux*, pour la distinguer de celle de St-Nicolas d'Asuel, fondée en 1383, par Jehan Grillon d'Alle, écuyer, demeurant à Porrentruy.

L'autel de St-Nicolas de Buratte, entouré d'un grillage en fer, fut d'abord adossé au pilier de la chaire ; plus tard, en 1758, il fut transféré à l'autel du Rosaire, à l'entrée du chœur.

St-Nicolas d'Asuel, par contre, avait son autel, entre les deux premiers piliers, qui soutenaient la muraille de l'église, vers le clocher, à côté de la chapelle de la Vieille-Image, qui s'appuyait à la tour (2).

Les deux fils de Richard de Buratte sont connus par d'autres actes, passés antérieurement. Ainsi le 20 février 1370 (3), ils vendent à Henriat de Beurnevésin, bourgeois de Porrentruy, une rente annuelle, d'un quartaut, moitié blé, moitié avoine, assignée sur différents biens à Bure,

(1) Trouillat. Mon. T. IV, p. 830.

(2) Voir Vautrey. Le Jura bernois. T. II, p. 227 et suivantes. On y trouve tous les détails, concernant ces chapelles.

(3) Trouillat. Mon. T. IV, p. 719.

notamment sur 1 1/2 journal situé lieu-dit « Es Combauls », la chapelle de Cuenin de Buratte d'une part, et le Seigneur de Châtel-Vouhay d'autre part.

En 1396 (1), reparaît probablement le même Cuenin dit Brisehuef, fils de Richard de Buratte, qui, d'un commun accord avec son gendre, vend à Vernier de Cornol, bourgeois de Porrentruy, une pièce de terre que tous deux avaient eue, par héritage, à Chevenez.

Il est un autre personnage qui porte honorablement le nom de Buratte. Il s'agit de *Nicolas de Buratte,* que nous voyons figurer, dans les actes, depuis 1377 jusqu'en 1419, soit pendant près de 42 ans.

Dans les pièces qui sont parvenues jusqu'à nous, il apparaît tantôt comme témoin, tantôt comme notaire. Il est à noter en effet que, à cette époque, la plupart des signataires des actes, soit comme témoins, soit comme notaire, appartiennent au clergé.

Nicolas de Buratte, curé d'Alle, est cité parmi les seize fondateurs de la Confrérie de St-Michel (2), fondée le 11 octobre 1377, dans l'église de St-Pierre, à Porrentruy. Pour assurer le service de la Confrérie, il la dote, pour sa part, d'une rente de 5 sols, assignée sur un journal de terre, un chésal et un jardin à Fahy.

Le 20 juin 1381 (3), Nicolas de Buratte est témoin, avec Hugues, curé de Courgenay, dans un acte de vente, entre Villemin de Grandfontaine, écuyer, sa femme Symonette de Boncourt, et Jehan de Boncourt, dit d'Asuel, écuyer.

Nous le retrouvons plus tard, aussi comme témoin (14 décembre 1394), dans un acte (4) passé à St-Ursanne, au cimetière, près du portail de l'église, entre un bourgeois de la dite ville et Pierre Rabi, chapelain, qui achète, au

(1) Trouillat. Mon. T. IV, p. 848.

(2) Trouillat. Mon. T. IV, p. 748.

(3) Trouillat. Mon. T. IV, p. 768.

(4) Trouillat. Mon. T. IV, p. 837.

nom du chapitre, plusieurs pièces de terre, situées sur le territoire de St-Ursanne.

L'acte le plus important, auquel nous trouvons mêlé le nom de Nicolas de Buratte, comme notaire, est celui du rôle de l'église St-Pierre en 1404 (1). Nous en reproduisons la fin, comme échantillon de la phraséologie des tabellions de cette époque, dont le style est particulièrement obscur et entortillé : sous ce rapport, notre personnage n'avait rien à reprocher à ses confrères.

« Et je *Nicolax de Burates*, prebtre de la diocese de Be-
» sançon, notoire publique de l'autoritey Imperiale et re-
» questé et monicions faites par le dit Mons. le doyen es
» reponses à la lecture du dit Roulle es demandes es
» requestes faites par le dit Mons. le Doyen es dits Curey
» es prebtres et es reponses d'icieux et à toutes et singu-
» lières les chouses dessus escriptes quant lou les disent et
» feroient sans estre present avec les tesmoins dessus
» nommes et icelles chauses ay vehus et ouys efin dire et
» faire et à ce present publique instrument ay adsigne
» féablement de mon seing publique accoustumé et me
» suis y-cy soubscript de ma propre main pour témoignage
» de vérité des choses dessus dictes, sur ce appelé et espe-
» cialement requis. »

Nicolas de Buratte a longtemps habité le village de Alle dont il était curé. L'acte de 1377 lui donne déjà le titre de curé d'Alle. Nous le retrouvons, le 23 novembre 1419, stipulant comme notaire, dans un acte qui indique nettement le lieu de sa résidence.

C'est un marché (2), par lequel, Riat le pelletier, de Charmoille et sa femme Jehannatte vendent à Gonate, fille de Thiébaud de Pleujouse, « une maison de bois située au haut de la ville de Charmoille..... pour la somme de 17 florins d'or du Rhin.... Acte passé en la ville d'Alle,

(1) Trouillat et Vautrey. T. V., p. 201.

(2) Trouillat et Vautrey. Mon. T. V. p. 751.

dans la maison du notaire ci-dessus. » Et c'est signé : Nicholaux de Burattes, notaire.

Il est probable que notre personnage devait être arrivé à un âge avancé, car, en comparant les deux dates extrêmes, nous voyons qu'il a été curé de la paroisse d'Alle, pendant plus de 42 ans. Nulle part, nous n'avons trouvé une mention au sujet de l'époque de sa mort : nous avons cependant jugé de faire revivre, au moins en partie, cette intéressante figure de la fin du 14e et du commencement du 15e siècle.

A propos de l'hôpital de Porrentruy, il est encore fait mention de Buratte, dans l'acte de fondation (1), (1er novembre 1406). Il s'agit de la donation faite « par la noble Dame Marguerite, femme de feu Monsire Broquart Sporer d'Eptingen, chevalier, des terres et hertaiges biens et choses que ladite Dame avait aux ville, finage et territoire de Bure et de Burates, « ensemble les fons, appartenances et appendices dicelles et diceulx », et 5 émines, moitié blé, moitié avoine, dus par Symonin de Bures.

Ensuite, le silence se fait sur Buratte. « Seule, dit Vautrey (2), la chapelle de St-Nicolas de Buratte conserva, jusqu'en 1793 le nom de cette localité entièrement effacée de notre sol. »

6. Courtemblin

La tradition veut que Courtemblin ait occupé le finage entre Courgenay, Cornol et Courtemautruy, au voisinage du moulin « de la Terre », et plus spécialement, entre ce dernier et le village de Courtemautruy.

Dans le rôle des collongiers de Courtedoux, de 1432 (3), Théobald de Blamont, préposé de l'église collégiale de St-Ursanne, fait mention que le Chapitre est obligé de fournir

(1) Trouillat et Vautrey. Mon. T. V. p. 204.

(2) Vautrey. Le Jura bernois. 1863. T. I. p. 65.

(3) Trouillat et Vautrey. Mon. T. V., p. 299.

les tonneaux nécessaires, lieu dit « en plaice » à Courtemble. Les collongiers doivent venir les prendre là, et les conduire à Bessincourt (Habsheim), en Alsace, pour en ramener les vins du Chapitre.

En 1438 (1), dans une nouvelle reconnaissance des droits du Chapitre de St-Ursanne, au village de Courtedoux, il est dit « et debvent randre les dits Prévost et Chapitre leurs » vesseaulx pour mettre leurs vins à lieue de Courtemblen en » plaice et les proudhommes les debvent enquy chargier..... »

Il ressort bien de cela que le lieu dit « en plaice », de Courtemblin, devait se trouver, au voisinage de Courgenay, sur la route suivie par les voituriers venant de Courtedoux, pour aller en Alsace.

Le Chapitre faisait conduire ses tonneaux depuis St-Ursanne jusque sur cette route. « En plaice », peut-être la place principale du village de Courtemblin, devait donc se trouver sur la route actuelle de Courgenay à Cornol, probablement au voisinage du moulin de la Terre.

Les traditions locales font défaut, puisqu'on ne peut même pas fixer avec certitude l'emplacement du village de Courtemblin.

Celui-ci apparaît, pour la première fois, dans les documents de notre histoire locale, en 1254, dans un accord (2) entre l'abbaye de Lucelle, la veuve de Louis de Cœuve et son fils Louis.

Il s'agit d'un différend, au sujet d'une terre située sur « Courtemblin, Courtemautruy et Courgenay. » La dame de Cœuve et son fils aîné Louis en jouiront pendant leur vie, en payant chaque année douze sols estevenants. Après leur mort, cette propriété reviendra à Lucelle, sans que les héritiers de la maison de Cœuve aient aucune réclamation à formuler.

En 1271 (3) le domzel Louis de Cœuve, avec le consente-

(1) Trouillat et Vautrey. Mon. T. V., p. 352.

(2) Trouillat. Mon. T. I., p. 603.

(3) Trouillat. Mon. T. II, p. 221.

ment de son frère Guillaume, renonce, pour lui et ses héritiers, en faveur de l'abbaye de Lucelle, à ces propriétés, sur le territoire des trois villages.

Les deux actes précédents appartiennent au 13e siècle. Toutes les autres pièces, concernant Courtemblin et recueillis dans les « Monuments » de Trouillat, datent du 14e. Il suffira de les mentionner, car la plupart ne nous donnent aucun renseignement sur le village.

En 1304 (1), Vienet de Tyes et sa femme Ita vendent tous leurs droits sur des biens situés sur le territoire de Courtemblin.

En 1320 (2), le chevalier Imier de Spiegelberg, déclare avoir reçu de Henri d'Asuel, vingt livres de deniers légaux, sur la dot de sa femme Mezina. En garantie de cette somme, il engage des prés à Fregiécourt et à Pleujouse, une rente annuelle de trois sols et deux chapons à Courtemblin et un quartoul de blé et autant d'avoine à Cornol.

En 1324 (3), le même Imier, avec ses frères Jean et Henri, tous trois fils du chevalier Conon de Spiegelberg (Muriaux) vendent à leur frère Ulric, chanoine de Saint-Ursanne, les biens de leur père situés à Courtedoux, ainsi qu'à Courtemblin.

La fabrique de l'église de St-Ursanne achète en 1328 (4) de Alion, veuve de Vernerin dit Lohéran, de Courtemblin, une rente assignée sur diverses pièces de terre du territoire de ce village, et, en 1344 (5), de Jehannenat et Philuppins, fils de Thiébaud de Pleujouse, neuf autres, éparses entre les trois villages de Courgenay, Courtemautruy et Courtemblin.

(1) Trouillat. Mon. T. III, p. 684.

(2) Trouillat. Mon. T. III, p. 707.

(3) Trouillat. Mon. T. III, p. 717.

(4) Trouillat. Mon. T. III, p. 723.

(5) Trouillat. Mon. T. III, p. 827.

Nous trouvons consignées d'autres ventes en 1342 (1) par Ythenat, veuve de Huguenin de Charmoille, en 1343 (2) par Sébelles, veuve de Petremant, domestique de l'abbé de Lucelle.

Habelins de Courgenay amodie, en 1346 (3), pour le terme de 15 ans, à Jehannenat, fils de Henriat le meunier de Courtemblin, ses moulins situés à Courtemblin. Le propriétaire devra soigner les meules et faire tout ce qui est nécessaire à l'entretien du moulin. Il aura la faculté de moudre, pour l'usage de sa maison, sans payer la mouture.

Il s'agit évidemment ici du moulin de la Terre, sur le territoire de Courtemblin : ce qui assigne à cet établissement un âge respectable.

Dans la vente faite par Henriat dit Villequez, de Courtemblin, en 1347 (4), on trouve la mention d'une pièce, située lieu dit « es Combes », au finage de Courtemblin.

La veuve de Petremant, domestique de l'abbé de Lucelle, fait, en 1347 (5), une vente de prés, situés « en la montagne de Courtemblin ». Cette désignation nous indique que le territoire du village disparu devait s'étendre assez loin entre Courtemautruy et Cornol.

Il en est de même pour la vente (6) par Girard dit Menevels de Courtemblin et Aliatte son épouse, à Huguenin dit le Boillat, bourgeois de Porrentruy, d'un pré de franc-alleu, situé « à la montagne en Combe Loviat ».

Nous trouvons encore Burkenet, fils d'Hennemann et son gendre Jeannin, de Courtemblin, qui, en 1358 (7),

(1) Trouillat. Mon. T. III, p. 804 et 827.

(2) Trouillat. Mon. T. III, p. 806.

(3) Trouillat. Mon. T. III, p. 836.

(4) Trouillat. Mon. T. III, p. 842.

(5) Trouillat. Mon. T. III, p. 845.

(6) Trouillat. Mon. T, III, p. 854.

(7) Trouillat. Mon. T. IV, p. 673.

amodient les différents biens appartenant à l'autel de St-Bartholomé, dans l'église de St-Ursanne, fondé par Horri (Ulrich de Spiegelberg), trésorier de St-Ursanne.

En 1365 (1), Jean, abbé de Bellelay, acquiert de Henriat dit Teste, fils de Chaipon, de Courtemblin, deux pièces de terre, sur le territoire de ce village ; aussi, voyons-nous, dans la spécification des fiefs et censes de Bellelay, faite les 16 juillet et 22 septembre 1398 (2), figurer le nom de Courtemblin seul, avec Cornol, en Ajoie.

A la fin du 14e siècle, Courtemblin (3) fait partie des villages cédés, avec Porrentruy, par l'évêque de Bâle, Imier de Ramstein, au comte Etienne de Montbéliard et à son fils Henri d'Orbe.

Dans les divers actes, la dénomination du village varie. On écrit tantôt Courtemblin, tantôt Cortamblen, Curtamble, Courtemble, Courtembleins. Vautrey fait vivre Courtemblin jusqu'à l'occupation de l'Ajoie par l'armée suédoise du duc de Saxe-Weimar, en 1639, pendant la guerre de Trente ans. Il admet qu'il faut rapporter sa destruction à ce temps là (4). Rien ne prouve qu'il n'avait pas déjà, comme Buratte, disparu longtemps auparavant, car il n'en est pas fait mention par Sudan, dans sa Rauracia vastata.

Parmi les hommes qui ont conservé le nom de ce village, nous devons citer *Henri de Courtemblin*, bourgeois de Porrentruy. Ce personnage était en même temps « ambourg (conseiller) de l'église paroissiale », car il est désigné, avec plusieurs autres, pour recevoir de Ulric Haller, tuteur des enfants de Henri de Boncourt, la somme de 14 livres de balois, capital de la rente, fondée par ce dernier, pour son anniversaire (5).

(1) Trouillat. Mon. T. IV, p. 696.

(2) Trouillat. Mon. T. IV, p. 857.

(3) Trouillat. Mon. T. IV, p. 468.

(4) Vautrey. Jura bernois. T. I, p. 206.

(5) Trouillat et Vautrey. Mon. T. V, p. 768.

Lorsque la comtesse Henriette, petite fille d'Etienne de Montbéliard, dans sa déclaration du 29 octobre 1432 (1), règle le nombre et les droits des collongiers de Porrentruy, le nom de Henri de Courtemblin figure un des premiers sur la liste.

Une autre figure intéressante est celle « de noble et discrète personne Jehan de Courtemble, cler, notaire de la court de Besançon » ainsi qu'est désigné ce personnage, comme témoin, dans le rôle (2) de l'église de St-Pierre de Porrentruy, dont le rédacteur fut Nicolas de Buratte (1404).

Jehan de Courtemblin était bourgeois de Porrentruy et habitait cette ville. Il a rempli, pendant de longues années, le rôle de notaire, dans un grand nombre des actes qui nous restent de cette époque.

Il figure déjà le 13 juin 1377 (3), sous le nom de Jehannenat de Courtemblin, comme témoin, dans l'acte par lequel, Girard Waltherin, bourgeois de Porrentruy et sa femme Jehannatte, vendent à Jean-George, frère du dit Girard, une maison, située en cette ville, pour la somme de 15 livres de bons balois.

Il est aussi témoin dans un acte passé le 29 septembre 1386 (4), dans lequel Jehan Fürsich, écuyer, de Porrentruy, reprend en fief d'Etienne de Montbéliard, devenu suzerain de Porrentruy, diverses propriétés, éparses sur le territoire de cette ville.

Notre personnage est déjà désigné, dans ces actes, sous le nom de Jehan de Courtemblin, clerc, notaire. Il avait probablement reçu les ordres mineurs et était ensuite rentré dans la vie civile. Nous le retrouvons, le 31 mai 1426 (5) signant la cession, faite par l'écuyer Huguenin dit

(1) Trouillat et Vautrey. Mon. T. V, p. 302.

(2) Trouillat et Vautrey. Mon. T. V, p. 578.

(3) Trouillat. Mon. T. IV, p. 747.

(4) Trouillat. Mon. T. IV, p. 483.

(5) Trouillat. Mon. T. IV, p. 758.

Hugait de Cœuve, à son neveu Jean de Cœuve, d'une rente annuelle d'un muids de blé, sur le moulin de Miécourt.

Plus tard encore, en 1439 (1), le nom de Jehan de Courtemblin est indiqué dans une sentence arbitrale, prononçant sur des droits que l'abbé de Bellelay réclamait au village de Montignez, et dans laquelle il est fait mention de lettres, reçues par Jehan de Courtemblin en 1401. Il est vrai de dire, qu'à la date de cette dernière pièce, il pouvait déjà être mort : on peut néanmoins compter que, pendant près de 50 ans, il a occupé, avec distinction, la place de notaire à Porrentruy ; en effet, malgré les pertes subies par les archives, nombreux sont les actes qui portent le nom et la signature de Jehan de Courtemblin. Il est impossible de les résumer tous ici, car nous voyons un grand nombre de personnages importants qui ont recours à ses lumières, pour leurs transactions : tantôt ce sont des bourgeois de Porrentruy, tantôt des nobles, ou de simples particuliers, qui figurent dans les actes contenus au Tome IV des « Monuments » de Trouillat, avec la signature de Jehan de Courtemblin, notaire. Parmi les nobles, citons Jehan Grillon d'Alle, écuyer (1389), Henri dit Grue de Porrentruy, écuyer (1397), Henchemann de Rocourt, écuyer (1385), Jean-Rodolphe de Morimont (1399), Renal (Renaud) de Vendlincourt (1394), Henri le maigre-Henri de Porrentruy (1395), Perrin dit Borgoignon de Cœuve (1395, 1402), et son frère, Voicellat de Cœuve (1396, 1406), écuyer, etc. Parmi les bourgeois de Porrentruy, nous trouvons : Jehan le Clerc de Bonfol (1389, 1393), Jehan Lai Dam (1393), Bourquin fils de Villemin de Glovelier (1394), Henriat fils de Guillat le Courvoisier (1394), Riat le faivre (1395), Jehan dit Graind'avoine (1395, 1396, 1402), Perrin Bocat (1395), Vernier de Cornol (1396), les frères Perrin dit Pepin et Jehan dit Voiget (1400), Villemin Bidrement, charpentier (1396, 1400), Perrin Brisart (1418), Jehan Voillait fils de Gérard Roncin (1418), etc.

La liste s'allongerait encore, si l'on voulait ajouter ici

(1) Trouillat et Vautrey. Mon. T. V, p. 785.

la liste de tous ceux, manants, bourgeois, ou nobles qui eurent recours aux bons offices de notre notaire. Mentionnons cependant quelques actes importants, parvenus jusqu'à nous, et dans lesquels figure le nom de ce personnage.

Nous avons déjà dit que « Jehan de Courtemble » figure, comme témoin, dans le rôle de l'église de St-Pierre. De même, « Jehan de Courtembleins, clerc et notaire de la court de Besançon », est cité dans l'acte de fondation de l'hôpital de Porrentruy (1).

C'est lui aussi qui reçoit l'acte, par lequel 35 bourgeois de la ville de Porrentruy, membres de la Tribu des tisserands, fondent et dotent la chapelle de N. D. de Pitié, dans l'église de Porrentruy (2).

En 1396 (3), le 20 août, Jehan de Courtemblin est appelé, en qualité de notaire, au plaid général de la courtine des collongiers de Damphreux et Bonfol, tenu au cimetière de l'église de St-Féréol. Là, par devant Tiéchin Faber et Messire Henri dit Nerr de Delémont, chanoines, représentant l'église de Moutier-Grandval, et les délégués des collongiers de la dite courtine, il fut chargé de donner lecture du rôle « renfermant les droits, us et coutumes de Messieurs de Moutiers, ceux de la courtine et des collongiers », puis il fut requis d'en faire un instrument public.

Ce plaid avait lieu tous les sept ans, avec une certaine solennité, vers la fête de l'Assomption. Le maire qui gouvernait la courtine, au nom du Chapitre de Moutier-Grandval, devait le faire annoncer quatorze nuits à l'avance, puis donner à boire et à manger au dit plaid, moyennant quatre deniers que remettait tout collongier présent : les absents devaient payer 6 deniers d'amende.

(1) Trouillat et Vautrey. Mon. T. V, p. 204.

(2) Trouillat. Mon. T. IV, p. 834.

(3) Trouillat. Mon. T. IV, p 845.

On le voit, Jehan de Courtemblin était, comme Nicolas de Buratte, connu et apprécié dans notre pays. Il était donc juste de lui consacrer quelques lignes, et de sortir son nom de l'oubli.

7. Courtari

Courtari ou *Courtairi*, devait exister entre Courgenay et Courtemautruy, dans le voisinage de la ferme actuelle de Monterri. Il ne nous est connu que par deux documents, appartenant au commencement et à la fin du 14e siècle.

Le premier est résumé ainsi par Trouillat :

« 10 juillet 1333 (1). Clémancel de Courgenay, assistée » de Jehannenat dit Weblat son tuteur, vend à Jehannenat » dit Maquabré, écuyer, demeurant à Porrentruy, pour 40 » sols de bâlois coursables en cette ville, une chenevière » située à Courtairi (probablement le Monterri actuel), » entre la terre de Holri, custode de St-Ursanne, et celle » de Jehannenat Valoines. — Scellé par Pierre, curé de » Courgenay et Pierre dit Bruat, curé de Fontenais. »

Courtari est cité parmi les villages de la Châtellenie de Porrentruy, cédés (2) avec leurs gens, fiefs, arrière-fiefs, droits et dépendances, par Imier de Ramstein, évêque de Bâle, au comte Etienne de Montbéliard et à son fils Henri d'Orbe. Il fallait que Courtari eut acquis une certaine importance, pour qu'il fut cité dans l'acte de cession, avec un grand nombre de villages d'Ajoie, en même temps que Courtemblin et Vareroille.

A cela se bornent nos connaissances sur ce village disparu. Nous devions le mentionner, pour être complet.

* * *

(1) Mon. T. III, p. 756.

(2) Trouillat. Mon. T. IV, p. 468.

Arrivés à la fin de notre tâche, nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé le sujet. Nous avons voulu seulement réunir les documents qui nous étaient accessibles et essayer d'esquisser, autant que nos connaissances le permettent, la physionomie des villages disparus du sol de l'Ajoie, au cours des siècles passés.